

Projet de PV conseil municipal du mercredi 17 mai 2023 à 19 h 00 -

Présents : Mmes AUDIGIER E., SALADINO I., AUDIGIER H., NAHAS S., MM. LEVEQUE D. PEREYRON J-L., FARGIER G., ALEXANDRE J.

Pouvoirs : MINJOULAT-REY C. à SALADINO I. ; B. ARZALIER à G. FARGIER.

Absent : PAYSSERAND F.

Secrétaire de séance : Mme SALADINO I. a été élue secrétaire de séance. VOTE : unanimité.

1) Approbation du projet de procès verbal du conseil municipal du 14 avril 2023.

Le projet de PV préalablement transmis aux conseillers a été adopté. Vote : unanimité.

2) Procédure d'enregistrement dématérialisé des meublés de tourisme.

Depuis 2010 les loueurs de meublés de tourisme et chambres d'hôtes ont l'obligation de déclarer leur bien mis à la location. Avec la loi pour une République numérique du 7 octobre 2016 et son décret d'application du 28 avril 2017 une procédure d'enregistrement des meublés et chambres d'hôtes par téléprocédure est possible. Cette procédure dématérialisée, qui remplace la déclaration CERFA, donne lieu à la délivrance automatique et immédiate d'un n° à 13 chiffres, qui devient obligatoire pour commercialiser le meublé sur les plateformes numériques.

Le conseil départemental a mis à disposition de la communauté de communes le logiciel Déclaloc' par le biais de l'Agence Départementale du Tourisme. La CDC met gratuitement à disposition des communes l'outil Déclaloc'. En préalable à la mise en place de la téléprocédure, un arrêté préfectoral doit autoriser le changement d'usage des locaux sur la commune. Cet arrêté a été pris. Ainsi le conseil municipal doit valider l'instauration de la procédure dématérialisée de déclaration des meublés de tourisme et autoriser le maire à signer une convention actant la mise à disposition de l'outil Déclaloc' par la CDC. Vote : unanimité.

3) Subventions aux associations pour 2023.

Les montants suivants ont été validés pour 2023 :

Lutte contre le cancer comité Drôme Ardèche : 55 €

Syndicat de défense de la Châtaigne d'Ardèche : 120 €

Association de pêche Bourges Loire Padelle : 55 €

Association Communale de Chasse Agréée : 250 €

ASL Béalière des Clausse : 150 €

Amicale des donneurs de sang Aubenas Vals : 250 €

ADMR les 5 vallées : 350 €

Club des Bons moments : 400 €

Amitié Randonnées Activités de la Bourges : 550 €

Association Mont' à la feïra (Espace de Vie Sociale) convention depuis 2019 (3 € par habitant) : 1 320 €

Vote : unanimité.